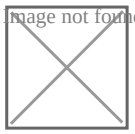

Problème achat sur un site internet

Par **Baptiste40**, le **23/02/2014** à **20:07**

Bonjour
Je vous écris car je viens de rencontrer un problème avec un célébre site de vente en ligne.
J'ai commandé le 03/01/14, 2 articles en promotions. De plus tous les 2 étaient aussi concernés par une offre suppléméntaire, l'obtention d'1 bon d'achat de 50% de l'article le moins cher.
J'ai validé cette commande, payé en ligne. Le transporteur a essayé de livrer les produits 2 jours après mais à cause d'une erreur d'adresse entre leur service internet et les infos remise au transporteur l'en ont empéché. (erreur pour laquelle je suis innocent)
Suite à cela, le 09/01/14 un opérateur du site internet recréait une commande et me rembourse les frais de livraisons.
Je dois de nouveau être livré entre le 14/01/14 et le 30/01/14.
Le 29/01/14 n'ayant aucune nouvelle, je rappelle le SAV qui m'explique qu'1 des produits est en rupture de stock, et qu'il vienne de me créditer sur mon compte client du montant de cet article; l'autre colis m'est délivré 2 jours après a l'adresse initiale.
J'ai écrit une LR/AR pour réclamation et leur dire mon désaccord, en vain.
J'ai eu le droit a un geste commercial de 20€. Alors qu'en frais téléphonique et LR/AR j'en ai pour 50€ facture a l'appui.
Bref je dois m'asseoir sur mon d'achat de 128€ et sur le 2ème produit en promotion. L'offre de vente à laquelle j'ai répondu était très alléchante. Maintenant j'ai payé mon article presque le prix fort à cause de tous ces coups de fils et LR/AR; j'ai l'impression que l'offre alléchante était de la publicité mensongère; ils n'ont pas respectés leur engagements; je n'ai pas envie de renoncer à la vente. ils serait facile d'abuser ainsi le consommateur en proposant des offres commerciales groupés et de vendre au final des articles à l'unité. Qu'en pensez-vous? La rupture de stock est-elle un argument suffisant pour annuler une vente sur un site aussi célèbre; je suis prêt a attendre ma machine lors de son réapprovisionnement. Ne sont-ils pas redevable quand même de ce bon d'achat de 128€, facteur déclenchant de ma commande.
N'étant aucunement responsable de cet erreur d'adresse qui a empêcher la livraison de mes produits, dois-je être le seul à en subir les pots cassés.
Je vous remercie d'avance pour avoir lu ce message et j'espère que vous pourrez éclairer l'impasse dans laquelle je me trouve.

Par **rond004**, le **24/02/2014** à **11:08**

bonjour,j'ai fait un achat sur internet et j'ai toujour rien reçu, j'ai pris contact avec la boite il me demande de finaliser ma commande et payé les frais de port que j'ai payer et débité sur mon compte

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés